

AVIS

AT.26.62.AV

Programme communal de développement rural de TENNEVILLE

Avis adopté le 24/04/2026

DONNEES INTRODUCTIVES**Demande :**

- *Demandeur :* Commune de TENNEVILLE
- *Auteur de projet :* Un Tour d'avance
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 20/03/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 17/04/2026

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Cour d'Erneuville : Aménagement des abords de la maison de village d'Erneuville en une place de convivialité
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 25/02/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Tenneville, située dans la Province du Luxembourg et dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne, est le résultat de la fusion administrative de 3 communes (Champlon, Erneuville et Tenneville). Elle est située dans la région agrogéographique du Haut plateau de l'Ardenne centrale.

Au 1^{er} janvier 2025, elle comptait 2.876 habitants pour une superficie de 91,95 km².

La stratégie de développement repose sur un fil conducteur qui est de construire ensemble une commune vivante et accueillante. 3 enjeux et 7 objectifs spécifiques sont définis :

1. Consolider et entretenir les liens
 - Renforcer l'image et la communication de Tenneville
 - Encourager les activités qui créent du lien social et favorisent l'entraide
2. Construire une commune où chacun peut s'ancrer
 - Favoriser la mobilité douce, partagée et accessible à tous
 - Soutenir l'emploi local et faciliter les dynamiques entrepreneuriales
 - Oser l'innovation dans les formules de logement
3. Révéler les atouts de Tenneville
 - Accroître la résilience du territoire et de ses habitants
 - Privilégier un tourisme intégré, respectueux et porteur de sens pour le territoire

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de TENNEVILLE.

Le diagnostic est de bonne qualité, pédagogique et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement la présence de synthèses très claires en fin de chaque chapitre et la qualité du bilan de la précédente opération de développement rural qui donne un bon aperçu de la manière dont elle a été menée en se basant notamment sur des données tant qualitatives que quantitatives.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une bonne participation de la population, une bonne appropriation citoyenne du projet ainsi qu'un processus participatif très dynamique qui a pu être élaboré sur seulement deux années. Il souligne l'intérêt d'avoir impliqué la CLDR dans l'évaluation de la précédente opération de développement rural et dans l'élaboration de la stratégie.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le « petit journal de Tenneville » est un bon outil pédagogique pour notamment mettre en évidence les tops et les flops des Tennevillois. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de la commune et au processus participatif.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur un fil conducteur qui est décliné en trois enjeux très généraux et sept objectifs spécifiques au territoire de Tenneville. Ceux-ci sont cohérents, équilibrés et réalistes.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Il relève que le lot 0 n'est pas très étoffé mais est le reflet du processus participatif qui a été concentré sur deux années.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement des abords de la maison de village d'Erneuville en une place de convivialité, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Vu l'importance du budget défini, le Pôle invite toutefois la commune à être attentive à respecter le budget.


Yves HANIN
Président